

## frais de branchement et de raccordement au réseau d'eau potable

Par **zezette1970**, le **28/04/2010** à **07:45**

J'ai acheté une maison qui est déjà raccordé au réseau d'eau potable de la commune sur une canalisation qui aux dires d ela commune est vétuste et trop endommagé pour être réparée

Lors d el'installation de l'assainissemen la commune en a profité pour créer une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable qui est à l'opposé de mon raccordement existant et il me demande d eme raccorder à cette nouvelle canalisation

Le problème est que la commune me soutient que les frais de branchement et de raccordement sont à ma charge

Qu'en est-il ?